



LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

Uwo uri wese ubahirizwa

BULLETIN HEBDOMADAIRE N°321 DU 6 AU 12 JUIN 2022

0. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations et des violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit: au moins 9 personnes tuées dont 4 retrouvées cadavres, 4 victimes de VSBG, 2 personnes torturées et 9 arrêtées arbitrairement dont 3 membres du parti CNL.

Parmi les victimes figurent 1 femme et 2 enfants tués ainsi que 2 mineurs torturés.

Des membres de la milice Imbonerakure, des policiers, des agents du SNR et des administratifs sont pointés du doigt comme étant des présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes au droit à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Des questions liées aux faits sécuritaires et à la justice ont été relevées dans les différentes localités du pays.

LES GRANDS TITRES

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II. AUTRES FAITS SECURITAIRES

CONTENU

<i>I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES</i>	3
<i>I.1. DU DROIT A LA VIE</i>	3
<i>I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES</i>	3
<i>I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET D'ASSASSINATS D'ENFANTS</i>	3
<i>I.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE</i>	4
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES</i>	4
<i>I.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE</i>	4
<i>I.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE</i>	4
<i>I.2.2. DES PERSONNES TORTUREES</i>	5
<i>I.3. DU DROIT A LA LIBERTE</i>	5
<i>I.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES</i>	5
<i>I.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT</i>	5
<i>I.4. DE LA JUSTICE</i>	6
<i>II. AUTRES FAITS SECURITAIRES</i>	6
<i>III. CONCLUSION</i>	7

SIGLES ET ABREVIATIONS

BRARUDI	: <i>Brasserie et Limonaderie du Burundi</i>
CDS	: <i>Centre de Santé</i>
CNDD-FDD	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie</i>
CNL	: <i>Congrès National pour la Liberté</i>
COTEBU	: <i>Complexe Textile de Bujumbura</i>
SNR	: <i>Service National de Renseignement</i>
TGI	: <i>Tribunal de Grande Instance</i>
VSBG	: <i>Violences Sexuelles et Basées sur le Genre</i>

I. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS CIVILS ET POLITIQUES

I.1. DU DROIT A LA VIE

I.1.1. DES PERSONNES TUEES PAR DES GENS NON IDENTIFIES

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Mugamba, province Bururi

En date du 9 juin 2022, vers 7 heures, près de l'usine du thé de Tora, sur la colline Muyange-Kavumu, zone Muramba, commune Mugamba, province Bururi, un corps sans vie de Willy Ikizabose, rabatteur de camion, a été retrouvé dans une cabine du camion. Selon des sources sur place, les portières du camion étaient fermées et il y avait une chaudière contenant du charbon éteint. Selon les mêmes sources, le cadavre a été conduit à la morgue de l'hôpital de Matana.

Un homme tué en commune et province Gitega

En date du 10 juin 2022, vers 19 heures, sur la colline Rutegama, commune et province Gitega, Pierre Ntahiho, âgé d'au moins 70 ans, a été tué étranglé par des gens non identifiés lorsqu'il rentrait. Selon des sources sur place, des conflits fonciers sont à l'origine de cet assassinat. Les auteurs du crime n'ont pas été connus. Selon les mêmes sources, le corps sans vie a été conduit à la morgue de l'hôpital Sainte Thérèse de Gitega communément appelé hôpital Béthanie.

Un homme tué en commune et province Kirundo

En date du 11 juin 2022, vers 20 heures, sur la sous-colline Mudahangwa, colline Runyonza, au niveau de la route Kirundo-Bugabira, zone Cewe, commune Kirundo, Eliezer Ngendakumana, âgé de 55 ans, résidant sur la colline Murama, a été tué par un homme non identifié armé de fusil de type kalashnikov. Selon des sources sur place, caché sous l'arbre proche d'une route, le malfaiteur a tiré trois cartouches qui l'ont touché au niveau de la poitrine, aux reins et à la cuisse droite et a rendu son âme sur le champ. Selon les mêmes sources, la victime venait de son champ sis à la colline Gitwe, commune Bugabira pour récolter ses haricots accompagnés de ses deux filles et un garçon.

I.1.2. DES CAS D'INFANTICIDES ET D'ASSASSINATS D'ENFANTS

Un nouveau-né tué en commune Mugamba, province Bururi

En date du 9 juin 2022, vers 13 heures, sur la colline Ruhinga, zone Kibezi, commune Mugamba, province Bururi, un nouveau-né a été tué égorgé par sa mère, Anick Hakizimana, âgée de 18 ans, cultivatrice, résidant tout près du Lycée Communal Ruhin-

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Bisoro, province Mwaro

En date du 7 juin 2022, vers 6 heures du matin, sur la colline Kirika, zone Rorero, commune Bisoro, province Mwaro, un corps sans vie de Cédric Nkurunziza, âgé de 23 ans, a été retrouvé devant son enclos par des enfants qui allaient à l'école. Selon des sources sur place, la victime qui habitait avec son grand frère, prénommé Eloge, n'était pas rentrée le soir. Selon les mêmes sources, le corps de la victime avait des signes de coup de couteaux au niveau du cou et de la hanche. La police a arrêté Eloge et sa femme.

Un corps sans vie d'un homme retrouvé en commune Nyamurenza, province Ngozi

En date du 12 juin 2022, sur la colline Nyakibingo, zone et commune Nyamurenza, province Ngozi, un corps sans vie d'Epitace Nkenguburundi, âgé de 65 ans, cultivateur, sans appartenance politique, a été retrouvé par ses voisins dans un fossé derrière sa maison. Selon la police de la localité, la victime a été tuée égorgée à l'aide d'une corde. Selon des sources sur place, le mobile et l'identité des auteurs n'ont pas été connus.

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province Rumonge

Dans la matinée du 10 juin 2022, à la 4^{ème} avenue, quartier Kanyenkoko, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'Adéline Ngendahoruri, âgée d'environ 45 ans, mère de 6 enfants, résidant au quartier Gihwanya, ville de Rumonge, a été retrouvé par des passants dans une palmeraie, dans un étang d'eau des crues de la rivière Murembwe. Selon des sources sur place, aucune trace pouvant renseigner sur la cause de la mort de la victime n'a été observée. Selon la police de Rumonge, il s'agit d'une mort par noyade.

ga. Selon des sources sur place, après cet incident, Anick Hakizimana a jeté le cadavre de l'enfant dans les toilettes dudit Lycée. Selon les mêmes sources, Anick a été arrêtée et conduite par la police au cachot du poste de police de Mugamba pour des raisons d'enquête.

1.1.3. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX REGLEMENTS DE COMPTE

Une femme tuée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 6 juin 2022, vers 20 heures, sur la colline et zone Kazirabageni, commune Nyanza-lac, province Makamba, la nommée Bucumi alias Maman Ciza, a été tuée à coups de bâton, au niveau de la tête par sa voisine Ménémore Ndayiragije, âgée de

45 ans, aidée par Innocent Niyonsenga son fils, âgé de 28 ans, tous membres du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, les deux présumés auteurs ont été arrêtés et conduits au cachot du commissariat communal de police de Nyanza-lac par la police pour des raisons d'enquête.

1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX FAITS SECURITAIRES

Un enfant tué en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 juin 2022 indique qu'en date du 5 juin 2022, sur la colline Nyamirinzi, zone et commune Vugizo, province Makamba, Hazimana, âgé de 1 an 6 mois a été tué par un chimpanzé. Selon des sources sur

place, Divine Irakoze, mère de cet enfant, originaire de cette même colline, a été attaquée par cet animal qui lui a arraché l'enfant au dos et l'a emporté dans la brousse où l'enfant a été retrouvé mort. Selon des sources sur place, cette mère a été blessée au niveau des bras quand elle tentait de résister.

1.2. DU DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

1.2.1. DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE

Une femme battue en commune Butanganzwa, province Kayanza

En date du 6 juin 2022, vers 11 heures, sur la colline Shembati, commune Butanganzwa, province Kayanza, Alice Niyomwungere, âgée de 23 ans, a été battue par Thacien Nsengumuremyi à l'aide d'un bâton. Selon des sources sur place, la victime s'était rendue chez Thacien avec qui elle a eu un enfant pour lui demander l'extrait d'acte de naissance afin de faire soigner son enfant. Selon les mêmes sources, Alice a été blessée au niveau de la tête et du bras gauche qui a été fracturé. La victime a été évacuée vers l'hôpital Musema pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a pris fuite.

Une fillette violée en commune Marangara, province Ngozi

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 juin 2022 indique qu'en date du 5 juin 2022, vers 10 heures, sur la colline Runda, commune Marangara, province Ngozi, J.I., âgée de 4 ans et 8 mois a été violée par Shaban Niyonkuru, âgé de 16 ans et Bazobabakiriho, âgé de 14 ans. Selon des sources sur place, ils l'ont trompée et l'ont conduite dans une brousse de cette colline. Selon les mêmes sources, les deux garçons ont été arrêtés et conduits au cachot du poste de police Marangara tandis que la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux.

Une femme violée en commune Kiremba, province Ngozi

En date du 5 juin 2022, sur la colline Gitaro, commune Kiremba, province Ngozi, L.N., âgée de 80 ans, a été violée par Sylvestre Ntahomvukiye, âgé de 50 ans, natif de la colline Gitaro. Selon des sources sur place, la victime a crié au secours et les voisins sont intervenus pour arrêter le présumé auteur puis conduit au cachot de police. En date du 9 juin 2022, Sylvestre Ntahomvukiye a été condamné à une peine de 25 ans de servitude pénale et de payer 3 millions de dommages et intérêt à la victime dans un procès de flagrance tenu au parquet de la République à Ngozi.

Une fille violée en commune Burambi, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 6 juin 2022 indique qu'en date du 5 juin 2022, vers 18 heures, sur la colline Gahinda, commune Burambi, province Rumonge, S.N., âgée de 17 ans, a été violée par un présumé Désiré alias Rama résidant sur la même colline, cultivateur lorsqu'elle rentrait chez elle à Busaga. Selon des sources sur place, la victime a été conduite à l'hôpital tandis que le présumé auteur a pris fuite.

1.2.2. DES PERSONNES TORTUREES

Deux enfants torturés en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 8 juin 2022, vers 18 heures, sur la colline Mugendo-Mugaruro, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Innocent Nkeshimana, Révocat Irankunda, respectivement âgés de 13 ans et 15 ans ont été tabassés par Potien Nsaguye, membre du parti CNDD-FDD, accompagné par des membres de la milice Imbonerakure de cette localité. Selon des sources sur place, ces deux enfants ont été accusés d'avoir volé une somme de 50.000 fbu

se trouvant dans une maison abritant un moulin de Pontien Nsaguye quand ce dernier était sorti pour se soulager. Selon les mêmes sources, Pontien a constaté que l'argent a été volé après 30 minutes de son retour et il a couru derrière ces enfants, les a arrêtés, les a tabassés en complicité des membres de la milice Imbonerakure de la localité. Des traces de bâtons étaient visibles sur leur corps ainsi que des traces de corde. Ces enfants ont été conduits au poste de police de la commune Nyabiraba.

1.3. DU DROIT A LA LIBERTE

1.3.1. DES PERSONNES ENLEVEES ET/OU PORTEES DISPARUES

Un membre du parti CNL enlevé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural¹

En date du 3 juin 2022, vers 11 heures, sur la colline centre et zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Jean de Dieu Nzisabira, résidant sur cette colline, aide-maçon, originaire de la commune Murwi, province Cibitoke, membre du

parti CNL, a été enlevé par Alexis Ndayikengurukiye alias Nkoroka, agent du SNR. Selon des sources sur place, il était en train de travailler tout près du lieu où se trouvait Alexis Ndayikengurukiye. Selon les mêmes sources, il a été conduit à bord de son véhicule vers une destination inconnue.

1.3.2. DES PERSONNES ARRETEES ARBITRAIREMENT

Un responsable collinaire du parti CNL arrêté en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 10 juin 2022, vers 8 heures du matin, tout près du poste de police appelé chez Hassan, sur la 14^{ème} transversale Kirekura, zone Rubirizi, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, Samson Nyandwi, photographe et responsable du parti CNL sur la colline Nyabunyegeri, de la même zone et commune a été arrêté par des Imbonerakure dont Nduwimana, responsable des Imbonerakure sur la 14ème transversale Kirekura, Jean Pierre Karihanze, responsable du parti CNDD-FDD sur cette même colline et les Imbonerakure Nestor et Nshimi. Selon des sources sur place, Samson Nyandwi a été conduit à la permanence du parti CNDD-FDD sur cette colline et il a été accusé d'être en possession des effets militaires mais en vain. Selon les mêmes sources, la victime a été par la suite conduite au poste de police de Kirekura puis au cachot du poste de police de la zone Rubirizi. En date du 11 juin 2022, vers 14 heures, Samson a été embarqué à bord d'un véhicule de type TI I 3077 A par Djuma Ramadhan, agent du SNR vers le cachot du SNR à Bujumbura Mairie, tout près de la cathédrale Regina Mundi.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Matana, province Bururi

En date du 10 juin 2022, vers 16 heures, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, Venuste Ndhokubwayo et Léonidas, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et conduits à la permanence du parti CNDD FDD par un groupe des membres de la milice Imbonerakure dont Watara et Samuel responsable des jeunes Imbonerakure en commune Matana. Selon des sources sur place, ces deux membres du parti CNL ont été libérés après quelques temps grâce à l'intervention de l'administrateur de la commune Matana, Dieudonné Nkunzi-mana.

Six personnes arrêtées en commune Matana, province Bururi

En date du 10 juin 2022, au parking du chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, Dieudonné Manirambona, originaire de la commune Bwambarangwe et Astère Ndayikengurukiye, Kevin Mbonimpa, Augustin Niyuhire, Olegue Hategeka, Bernard Butoyi tous de Matana ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat communal de Matana. Selon des sources sur place, ces six personnes étaient soupçonnées d'être des rabatteurs au parking Matana.

¹Ce cas a été rapporté au bulletin Iteka n°Jjambo n°320 comme une personne enlevée mais la Ligue Iteka a été informée que Jean de Dieu a été conduit au cachot du SNR, tout près de la Cathédrale Regina Mundi avant d'être transféré à la prison de Mpimba.

Deux membres du parti CNL arrêtés en commune Matana, province Bururi

En date du 10 juin 2022, vers 16 heures, au chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, Venuste Ndiokubwayo et Léonidas, tous membres du parti CNL, ont été arrêtés et conduits à la permanence du parti CNDD FDD par un groupe des membres de la milice Imbonerakure dont Watara et Samuel responsable des jeunes Imbonerakure en commune Matana. Selon des sources sur place, ces deux membres du parti CNL ont été libérés après quelques temps grâce à l'intervention de l'administrateur de la commune Matana, Dieudonné Nkunzi- mana.

1.4. DE LA JUSTICE

Un procès de flagrance en commune Gatara, province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 juin 2022 indique qu'en date du 30 mai 2022, au cours d'un procès de flagrance, le TGI Kayanza condamné sept personnes de la commune Gatara accusées de commerce illégal du café. Selon des sources sur place, Gatwenza Savin, âgé de 81 ans et Pascal Tangishaka alias Muderenganya, originaires de la colline Kigume, zone Ngoro, commune Gatara, province Kayanza ont été condamnés à une

II. AUTRES FAITS SECURITAIRES

Deux hommes et une femme blessés en commune Rutovu, province Bururi

En date du 12 juin 2022, vers 2 heures, sur la colline Kajondi, commune Rutovu, province Bururi, des gens non identifiés armés de machettes et de gourdins ont attaqué et blessé Pascal Niyonkuru, chef de ménage au niveau des jambes, sa femme Marie Josée Nimpagaritse au niveau du dos et un voisin prénommé Mélance au niveau des bras et de la tête, lors de son intervention. Selon des sources sur place, ces malfaiteurs avaient défoncé la porte et ils se sont introduits dans la maison. Selon les mêmes sources, les policiers de l'antenne Kajondi sont arrivés sur les lieux quand ces malfaiteurs avaient déjà pris le large et ils ont indiqué que c'étaient des bandits qui tentaient de voler dans ce ménage. Les personnes blessées ont été alitées au CDS Kajondi.

Des intimidations envers les déplacés du site Ryanyoni commune Giheta, province Gitega

En date du 8 juin 2022 sur la colline Murayi, zone Kabanga, commune Giheta, province Gitega, des déplacés du site Ryanyoni ont été demandés par le chef de cette zone, Anatole Bizimana de quitter et de regagner leurs collines d'origine sans attendre et

Six personnes arrêtées en commune Matana, province Bururi

En date du 10 juin 2022, au parking du chef-lieu de la commune Matana, province Bururi, Dieudonné Manirambona, originaire de la commune Bwambarangwe et Astère Ndayikengurukiye, Kevin Mbonimpa, Augustin Niyuhire, Olegue Hategeka, Bernard Butoyi tous de Matana ont été arrêtés par la police et conduits au cachot du commissariat communal de Matana. Selon des sources sur place, ces six personnes étaient soupçonnées d'être des rabatteurs au parking Matana.

peine de servitude pénale deux ans et demi et à payer une amende de cent mille fbu. Dans ce même procès, Simon Kana, Macédoine Ndagijimana, Venant Gahungu, Hussein Ndahabonimana, Serges Habonimana de la même colline Gatwanza et Tangishaka ont été condamnés, étant absent à la cour, à une peine de servitude pénale de cinq ans et une amende d'un millions de fbu. Signalons qu'en date du 25 mai 2022, Gatwenza et Tangishaka avaient été arrêtés après une fouille perquisition dont les résultats avaient été la saisie de 27 tonnes de café parche.

sans conditions. Selon des sources sur place, ils ont été informés que cette localité sera servie pour la construction d'un site touristique de Gishora. Selon les mêmes sources, ce chef de zone a menacé ces déplacés que celui qui va s'y opposer va être arrêté. Signalons que durant la semaine du 30 mai au 5 juin 2022, certaines questions ont été posées aux déplacés, chefs de ménage notamment si ces derniers veulent regagner ou pas leurs collines d'origine.

Des entraînements paramilitaires en commune Mutaho, province Gitega

En date du 8 juin 2022, au Lycée Bigera, de la commune Mutaho, province Gitega, des membres de la milice Imbonerakure de cette localité se sont rassemblés à l'aube pour des entraînements paramilitaires en apprenant à tirer, à démonter et monter les armes, sous la supervision du Secrétaire communal du parti CNDD-FDD, Anatole Mbazumutima. Selon des sources sur place, ces entraînements se tenaient à ce Lycée où ces jeunes faisaient également des exercices en entonnant des chants d'intimidations contre des membres des partis politiques de l'opposition. Selon les mêmes sources, ces derniers ont été menacés que s'ils n'adhéraient pas au parti CNDD-FDD ils ne pourraient plus avoir accès

aux documents administratifs et que même leurs enfants seront chassés de l'école.

III. CONCLUSION

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations et des violations des droits civils et politiques continuent d'être enregistrées dans les différents coins du pays.

Ce bulletin relève des cas d'atteintes aux droits à la vie, à l'intégrité physique et à la liberté.

Ce bulletin répertorie également des cas liés aux faits sécuritaires et à la justice dans certaines localités du pays.

La Ligue Iteka s'insurge contre l'impunité des crimes observés et demande à l'Etat de poursuivre en justice leurs auteurs sans parti pris.